

Image not found or type unknown



DROITS SUCCESSION REMBOURSEMENT PAR ASSURANCE

Par **mosette**, le **22/12/2008** à **21:04**

SUITE AU DC ACCIDENT ROUTE DE MON EPOUX EN 2003 J'AI ACQUITTE DES DROITS DE SUCCESSION. LA CIE D'ASSURANCE ADVERSE DOIT ELLE ME REMBOURSER CES DROITS DE SUCCESSION AU TITRE DU PREJUDICE FINANCIER ET ECONOMIQUE QUE NOUS SUBISSONS ?